



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**



DOSSIER DE PRESSE • MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

VÉLOS PONY EN LIBRE-SERVICE :
**LA MÉTROPOLE COMPLÈTE
SA GAMME DE SERVICES
DE MOBILITÉS DOUCES**

CONTACT

Alexandra Couturier

04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38

alexandra.couturier@lametro.fr



Vélos Pony en libre-service : La Métropole complète sa gamme de services de mobilités douces

L'arrivée des vélos électriques en libre-service de l'opérateur Pony vient élargir le paysage des mobilités douces sur le territoire de la métropole grenobloise. Disponible à Grenoble, dans la technopole Inovallée à Meylan et sur le Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, ce service vient compléter les diverses solutions publiques de location de vélos et de trottinettes déjà disponibles. Un déploiement que la Métropole a souhaité encadrer en demandant aux opérateurs des engagements fermes quant aux conditions d'usage du service sur la voie publique, qu'il s'agisse de vitesse, de stationnement ou de déploiement du service, engagements inscrits dans une « charte de bonnes pratiques ».

Mardi 8 septembre, les premiers vélos à assistance électrique (VAE) Pony sont arrivés dans la métropole grenobloise. Disponibles en libre-service sur la voie publique, **les vélos de la marque Pony proposeront deux modèles, l'un classique et l'autre, "biplace", ce dernier modèle étant muni d'un un siège arrière installé sur le porte-bagage**, ainsi que de poignées et de cale-pieds, permettant de transporter un passager. Parlera-t-on bientôt de « co-vélotage » ?





“Face à l’urgence sanitaire que représente la pollution de l’air, la Métropole grenobloise multiplie les initiatives pour proposer des solutions de mobilité adaptées à chacune et chacun. Il s’agit d’un combat quotidien en faveur de notre qualité de vie. L’installation de Pony et le déploiement de vélos à assistance électrique sur le territoire permettront d’encourager de nouveaux usagers à privilégier les modes doux”, explique Christophe Ferrari, Président de Grenoble-Alpes Métropole. Ce déploiement est conditionné à des exigences fortes de la collectivité et des partenaires locaux, sociales et environnementales mais également en matière de partage de l’espace public pour garantir la sécurité de toutes et de tous, des exigences auxquelles Pony a su répondre dans sa candidature et au respect desquelles la Métropole sera attentive dans la durée.”

500 Double Pony seront ainsi déployés en cette rentrée 2020, une offre qui sera progressivement renforcée pour atteindre 1000 véhicules si le premier bilan d’usage s’avère concluant.

PONY : UN FONCTIONNEMENT TRÈS SIMPLE

Le fonctionnement du service de location en libre-service Pony est simple : vous réservez votre vélo et le déverrouillez à l’aide d’une application. **Une fois votre trajet effectué, vous le déposez sur une aire délimitée au sol** : les départs et arrivées s’effectuent sur les mêmes aires que les trottinettes électriques Tier Mobility, mises en place début juillet (voir plus loin).

DES FORMATIONS À LA CONDUITE ORGANISÉES DÈS LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE

Pour s’assurer de la bonne utilisation du service par les habitantes et les habitants, l’opérateur s’est engagé à organiser des séances de formation au maniement d’un vélo électrique et à la sécurité routière à vélo. Organisée en collaboration avec l’opérateur de trottinettes Tier, **la première aura lieu le 22 septembre sur le Domaine Universitaire, premières dates 22 septembre Campus, la seconde le 24 septembre à Grenoble. Un calendrier complet est en cours d’élaboration.**

PONY ET TIER MOBILITY : VAE ET TROTTINETTES ÉLECTRIQUES MAIN DANS LA MAIN

Les deux opérateurs chargés de déployer ces services ont été sélectionnés par la Métropole sur des critères rigoureux. **Ils ont travaillé de concert pour utiliser des espaces de stationnement définis**, afin d’éviter les travers observés dans d’autres villes : trottinettes ou vélos encombrant chaussées et trottoirs, sous-traitants sous-payés, dégradations régulières, opérateurs inconséquents... Mieux, **les trottinettes Tier sont bridées à 20 km/h (et à 6 km/h dans les secteurs piétons).**

Les trottinettes Tier et les VAE Pony sont donc **disponibles pour l’instant sur 250 stations dédiées**, réparties dans les mêmes secteurs du territoire : **dans la commune de Grenoble, sur la Technopole Inovalée (Meylan) et sur le campus universitaire de Saint-Martin-d’Hères.**



Les vélos Pony, c'est du solide

Bridé à 25 km/h, le Double Pony pèse 28 kg. Il est équipé de deux batteries amovibles nouvelle génération pour une autonomie renforcée de 90 km et d'un moteur de 250 watts qui permet de moduler la puissance pour avaler tous les dénivelés et transporter jusqu'à 250 kg de charge.

Disposant d'un siège passager homologué en mousse rembourré ainsi que de cale-pieds et de poignées pour le passager, il est également équipé d'un module GPS et d'un système antivol intégré au frein. Tarif standard : 1 € pour déverrouiller et 0,19 € par minute d'utilisation (pas de coût d'inscription). Des tarifs étudiants et solidaires seront également disponibles ainsi que des pass mensuels pour les utilisateurs les plus réguliers : pour 9,50 euros par mois, l'utilisateur ne paie plus les frais de déverrouillage

Grâce au système de batteries amovibles interchangeable, les opérations de recharge se font à l'aide d'un vélo-cargo électrique spécialement aménagé. L'opérateur dispose d'un centre de maintenance et de logistique (à Grenoble, dans le quartier de l'Île Verte), où s'effectuent les opérations de recharge des batteries ainsi que des vérifications mécaniques régulières afin de s'assurer du bon fonctionnement de chaque cycle. L'atelier est alimenté en électricité verte, provenant à 100 % de l'énergie hydraulique ou solaire.

www.getapony.com



Métrovélo et Métrovélo Park : 2 autres solutions publiques de location de VAE

Outre la nouveauté Pony, d'autres solutions publiques de location existent sur le territoire grenoblois pour rouler en vélo électrique, pour des usages et des durées de locations plus ou moins longues :

- **Les Métrovélo électrique : une flotte multipliée par quatre**

Le célèbre service de location Métrovélo proposait depuis plus d'un an dans ses agences de la gare et du campus de Saint-Martin-d'Hères une centaine de VAE à la location. Une flotte portée à 400 cycles en cette rentrée 2020, avec la possibilité très bientôt de renouveler son abonnement en ligne.

www.metrovelo.fr

- **Métrovélo Park : je gare ma voiture et je continue avec un VAE**

Les parkings souterrains de la métropole disposent non seulement de places de stationnement sécurisées pour les vélos (plus de 1000 places dans des consignes), mais aussi depuis juin d'un service de location de VAE, trottinette ou vélo-cargo électriques.

www.metrovelopark.fr



Trottinettes Tier et vélos Pony : de leur bon usage sur l'espace public

Afin d'éviter les désagréments constatés ces dernières années suite au déploiement de tels services dans plusieurs villes, en France comme ailleurs, la Métropole a souhaité que des règles claires soient mises en œuvre, en imposant le stationnement des trottinettes et vélos en station.

Les deux services sont par ailleurs encadrés par de strictes conditions d'exploitation qui précisent les engagements demandés par la Métropole :

- Le bridage (vitesse maximale) des véhicules : 25 km/h pour les VAE, 20 km/h pour les trottinettes
- Des zones de circulation non autorisée à l'image des cimetières et de certains parcs ainsi que des espaces de circulation à vitesse réduite à 6 km/h, notamment dans les zones piétonnes
- Des délais d'intervention rapides sur l'espace public : les opérateurs disposent de 8 heures maximum pour débarrasser la chaussée des objets présentant un risque pour les usagers et la circulation et d'un délai de 48 heures pour les objets endommagés. À défaut, le matériel est mis en fourrière, entraînant ainsi une pénalité financière pour l'opérateur.
- Un système de localisation des trottinettes et des vélos à assistance électrique, de manière à faire état des véhicules mal stationnés ou endommagés.

Des conditions d'usage strictes pour les usagers aussi :

- Pour les trottinettes Tier Mobility : tout usager identifié comme agissant à l'encontre des règles d'usage du service et de l'espace public peut voir son compte bloqué. L'abandon d'un véhicule en dehors d'une place de stationnement dédiée entraîne automatiquement la facturation de 60 minutes de trajet.
- Pour les vélos Double Pony : tout usager ne respectant pas les règles d'usage du service et de l'espace public fera l'objet de sanctions graduelles : rappel des règles par SMS, pénalités de 5 à 50 €, voire exclusion du service.



Trottinettes électriques Tier : un premier bilan très satisfaisant

400 trottinettes ont été déployées sur l'espace public depuis le lancement du service le 1er juillet dernier 2020. Les premiers résultats montrent un usage déjà important avec 17 000 usagers enregistrés pour 80 000 trajets réalisés depuis le lancement.

Le service enregistre environ 1 500 trajets par jour ces dernières semaines, avec un usage plus marqué le samedi. L'usage montre par ailleurs que les trottinettes sont majoritairement garées de façon correcte dans les zones de stationnement dédiées et qu'elles ne subissent quasiment aucun acte de vandalisme.

Mieux : 10 tentatives de vol ont été déjouées. L'opérateur poursuit donc le déploiement de trottinettes et de zones de stationnement supplémentaires, avec un objectif de 500 trottinettes disponible en fin d'année.



Le vélo électrique : bon pour l'environnement, la santé et le portefeuille

Si les 8 000 Métrovélo jaunes en circulation sont surtout utilisés à Grenoble et dans les communes limitrophes, les vélos à assistance électrique ont vocation à transporter leurs utilisateurs sur de plus longues distances.

D'après une importante enquête d'un an réalisée par l'Institut flamand de la mobilité (une des régions d'Europe où le vélo est le plus développé), **le vélo électrique est utilisé pour des trajets domicile-travail jusqu'à 20 km !**

L'Ademe* a calculé que le vélo électrique émet 21 g de CO₂ par km, contre 271 g de CO₂ pour la voiture. **Outre son impact positif sur l'environnement, le VAE est bon pour la santé** tout en permettant d'éviter les efforts trop intenses sur une longue distance, face au vent ou dans les côtes.

DES ÉCONOMIES DE PLUS DE 300 € PAR MOIS

Actuellement, de nombreux ménages français font le choix de remplacer la seconde voiture du foyer par un vélo électrique. Le coût d'un VAE haut de gamme est estimé à 600 euros par an (en intégrant l'amortissement de l'achat et le coût de l'électricité pour recharger la batterie) contre 3 500 à 5 000 € par an pour une voiture, ce qui représente tout de même **une économie de 300 à 400 € par mois...** Passer par la location permet de diminuer encore ce coût, tout en souscrivant à une assurance pour la caution (souvent élevée) et contre le vol.

Plus d'infos sur la location, les infrastructures, les parkings ou ateliers de réparation de vélos : grenoblealpesmetropole.fr/velo



Plus de 450 km de voies dédiées au vélo dans la métropole

La métropole de Grenoble est largement équipée en matière d'infrastructures cyclables et a mis les bouchées doubles ces dernières années.

Elle propose à ce jour environ 450 d'itinéraires aménagés dont 234 km de bandes cyclables, 140 km de pistes cyclables sécurisées, 54 km de voies vertes (berges de fleuves et rivières) et déjà 20 km du réseau sécurisé et à double sens baptisé Chronovélo... Ce réseau Chronovélo sera composé à l'horizon 2022 de 4 axes totalisant 44 km de liaisons cyclables entre les communes de la Métropole.

Mais circuler ne suffit pas, il faut également pouvoir stationner. Outre les nombreux arceaux déployés régulièrement sur le territoire (500 sont ajoutés chaque année par la Métropole), de nombreuses solutions de parkings sécurisés existent ou sont en cours de déploiement : consignes automatiques, Métrovélo Box, MiniBox...).

Le réseau Chronovélo est par ailleurs en cours d'équipement de « stations » pour regonfler ses pneus ou se repérer sur un plan : 5 sont déjà en service, sur une trentaine prévues d'ici 2022.



Grenoble, capitale du « vélotaf »

Selon une étude de l'Insee, Grenoble est la ville où l'on effectue le plus grand nombre de déplacements à vélo pour se rendre au travail : 16,3 % des Grenoblois et 9,69% des métropolitains se déplacent chaque jour à vélo.

En 2015, c'était **Strasbourg** qui arrivait en tête avec 16 % des déplacements à vélo (et 15 % à **Grenoble**).

À l'échelle des 49 communes métropolitaines, et malgré un territoire montagneux qui constitue un sacré handicap, le taux fléchit légèrement à 9,69 %, mais les habitants de la **métropole grenobloise** font tout de même mieux que dans les agglomérations de **Bordeaux** (7,17 %), **Nantes** (6,09 %), **Lyon** (4,65 %) ou **Paris** (2,99 %).

Dans la Métropole, c'est dans la commune de **La Tronche** que l'on se déplace le plus à vélo (16 %) pour se rendre au travail, suivie de **Saint-Martin-d'Hères** (12 %), **Fontaine**, **Gières** (10 %) et **Seyssins** (8%).